

Les relations syndicales entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'U.R.S.S.

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

eut lieu en 1921. Depuis lors, les Conférences internationales du Travail ont eu lieu chaque année jusqu'en 1939. Elles ont établi soixante-sept projets de conventions dont la Suisse en a ratifié quatorze. Non seulement le B. I. T. ne s'est pas ressenti de la grande crise économique, mais il en est encore sorti renforcé. La Suisse a collaboré de manière active bien que prudente à l'Organisation internationale du Travail. En 1939, M. Schulthess, ancien conseiller fédéral, a été président de la dernière Conférence internationale.

A l'heure actuelle, le B. I. T. a transféré à Montréal l'essentiel de son activité; quelques fonctionnaires seulement sont restés à Genève. Les distances qui, hier encore, ne jouaient aucun rôle, sont devenues un obstacle décisif. On peut même se demander si le B. I. T., après la guerre, reprendra son activité à Genève.

La Suisse a toujours envisagé avec tout le sérieux nécessaire sa collaboration au sein de l'Organisation de Genève. Notamment elle a toujours insisté sur la nécessité de développer le contrôle mutuel. Pour la Suisse, le B. I. T. n'était pas seulement une institution internationale comme les autres, mais l'accomplissement d'idées et d'aspirations nées chez nous. Au sein de cette organisation, la Suisse avait une mission à remplir.

Si incomplet que soit cet aperçu historique, il suffit cependant à montrer que notre pays s'est efforcé de contribuer dans la mesure de ses forces au développement de la législation internationale du travail. La Suisse a prouvé qu'elle a su mériter la place qu'elle a occupée — et qu'elle occupera demain — au sein de l'Organisation internationale du Travail.

Les relations syndicales entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'U. R. S. S.

I.

Si les Alliés gagnent la guerre, ils le devront sans aucun doute à la collaboration militaire et économique entre la Grande-Bretagne, la Russie et les Etats-Unis. Il est prématuré de dire combien cette victoire sera en même temps l'accomplissement des belles et grandes promesses de « Liberté », « Démocratie », « Sécurité sociale », renouvelées par maintes déclarations. Seule la période d'après-guerre montrera dans quelle mesure elles seront tenues. Le danger passé, ce ne sera plus alors, comme aujourd'hui, le potentiel militaire et économique *commun* qui décidera, mais, au contraire, la puissance dont disposera l'un ou l'autre des partenaires (problème dont les gouvernements semblent d'ores et déjà se préoccuper, ce que reflète ici et là la conduite de la guerre).

Si nous effleurons ici l'aspect idéologique du problème c'est parce que, dès qu'il est question des relations *syndicales* entre les organisations de ces trois puissances, l'élément idéologique apparaît prépondérant à beaucoup de gens. Il est donc utile d'exposer la genèse et la nature de ces relations.

Le problème de la collaboration syndicale ou, comme on disait autrefois, de l'« unité syndicale », ne date pas d'hier. C'est pourquoi il convient de préciser que *ce problème, aux diverses époques, s'est présenté sous des aspects différents.*

Lorsque la Fédération syndicale internationale (F. S. I.), à l'issue de la dernière guerre, invita les Russes à s'affilier, l'Internationale communiste — dissoute dernièrement — avait de grandes ambitions et manœuvrait de la manière la plus habile. Moscou profitait alors de tout contact pour suggérer, au lieu d'aborder ouvertement le problème de l'affiliation à la F. S. I., des pourparlers avec la collaboration de l'Internationale syndicale rouge (I. S. R.), instrument de l'Internationale communiste. C'était l'époque où le secrétaire de l'I. S. R., Losowski, déclarait: « Nous avons le droit, le devoir de tromper l'ennemi. L'essentiel, c'est que les travailleurs comprennent notre tactique, qu'ils voient que nous manœuvrons mais ne cédon pas. » C'est l'époque où même un Tomski, limogé par la suite comme trop « mou », posait cette question menaçante: « Que va-t-il advenir de la soi-disant Internationale d'Amsterdam, que va-t-il advenir des réformistes deux ans après que nous avons créé une Internationale unique? »

Ces diverses machinations provoquèrent de nombreux malentendus, en corrélation notamment avec le premier *Comité syndical anglo-russe*, constitué en 1924/25. Bien que, lors de cette initiative, la situation ait été nette pour la C. G. T. britannique (les Anglais, à ce moment — et plus tard aussi —, n'avaient en vue que l'affiliation des Russes à la F. S. I. « sur la base du programme et des statuts »), les démarches que cette politique impliqua, comme aussi l'élection à la présidence de la F. S. I. d'un Anglais très à gauche, A.-A. Purcell, n'en provoquèrent pas moins un malaise qui eût pu devenir très fatal à la F. S. I. et que seul conjura l'« orage » qui éclata au Congrès syndical international de Paris, en 1927, où Purcell fut remplacé par Citrine. Comme l'a dit à ce moment Friedrich Adler, secrétaire de l'Internationale socialiste, « une période de martyre comme les organisations prolétariennes n'en avaient encore jamais traversé avait pris fin ».

La question de l'affiliation des Russes à la F. S. I. était provisoirement liquidée. Bien que Moscou ait poursuivi ses manœuvres en vue de réaliser l'unité syndicale internationale telle qu'il la concevait (« action commune », « front unique », « Comité d'action I. S. R. / F. S. I. », « Congrès mondial », etc.), la F. S. I. était entrée dans une période de calme. Citrine, comme encore rarement un président britannique, s'était assimilé les problèmes continentaux; sa politique lui valut d'être désigné par les Russes comme « ennemi

n° 1 » de l'U. R. S. S. (inimitié à laquelle son livre, aussi méticuleux qu'irréfutable, *A la Recherche de la Vérité en Russie* n'avait pas laissé de contribuer).

II.

La question de l'affiliation des Russes à la F. S. I. ne rebondit qu'en 1936 — *mais dans des circonstances fortement modifiées*. Aujourd'hui nous considérons cette année comme un tournant de l'histoire; l'occupation par les Allemands de la zone démilitarisée du Rhin a probablement été la première étape vers la seconde guerre mondiale; chacune des années suivantes l'ont rendue toujours plus inévitable: 1937 guerre d'Espagne, 1938 annexion de l'Autriche, 1939 fin de l'indépendance tchécoslovaque.

Encore qu'à ce moment les efforts en vue d'assurer le rattachement des organisations russes à la F. S. I. aient fait surgir une fois de plus les réserves idéologiques traditionnelles et justifiées, on pouvait invoquer une raison nouvelle d'agir, ce qui ressort du fait que ce sont des organisations affiliées à la F. S. I. (Norvège, France, Espagne) qui ont pris l'initiative. L'attitude de Jouhaux est caractéristique de cette évolution, d'autant plus que, de 1919 à 1936, il avait été, avec une remarquable conséquence, l'un des adversaires les plus influents de la politique anticommuniste. Lors de la discussion, par le Congrès international de Londres (1936) de la proposition norvégienne relative à l'unité syndicale internationale, Jouhaux souligna que « désormais le développement de la situation internationale nous oblige non seulement à affirmer l'unité, mais à la créer. Si nous estimons que la paix est indivisible, il est indispensable que le mouvement syndical mondial soit uni et que les travailleurs, avant-gardes de la paix, aient la possibilité de lutter encore plus efficacement contre le fascisme et pour le maintien de la paix ». Jouhaux déclara que seule la décision libre et unanime de ceux qui veulent l'unité peut la créer. Il en appela aux syndicats de l'Amérique du Nord et du Sud, du Japon et d'autres pays « tout aussi menacés que les organisations européennes par le fascisme et par la guerre ».

Le Congrès de Londres adopta à l'unanimité une résolution approuvant les efforts déployés antérieurement par la F. S. I. en vue de rétablir l'unité syndicale. « Etant donné la gravité de la situation internationale, ces tentatives doivent être poursuivies. A cet effet, le congrès décide que des pourparlers seront entamés avec les Centrales nationales d'Amérique, d'Australie, d'Extrême-Orient, d'U. R. S. S. et de tous les autres pays encore à l'écart de la F. S. I., cela afin de réaliser l'unité syndicale dans le monde entier. »

En exécution de cette décision, la F. S. I. adressa un questionnaire à toutes les Centrales nationales en vue de spécifier les conditions d'une adhésion des Russes. En 1937, une délégation de la F. S. I. se rendit à Moscou pour les discuter.

A la suite des expériences faites, la question fut soumise encore une fois au Comité de la F. S. I. (Oslo 1938). Le comité décida qu'« étant donné, d'une part, la situation en U. R. S. S. (où les syndicats sont un organisme d'Etat. Réd.) et, de l'autre, les opinions exprimées par les Centrales nationales, les pourparlers avec le Conseil général des syndicats soviétiques ne seront *pas* poursuivis ». L'unanimité réalisée à Londres n'était plus. Cette résolution fut acceptée par 14 voix contre 7 (Jouhaux et Tayerle, membres du comité, les Centrales nationales de France, du Mexique, de Norvège, d'Espagne et de Tchécoslovaquie). A cette occasion, Jouhaux regretta de devoir constater que, pour la première fois depuis qu'il était membre du Comité de la F. S. I., il n'était pas d'accord sur une question importante.

En 1939, peu avant la guerre, et malgré la décision nette prise à Oslo, la question rebondit une dernière fois au Congrès international de Zurich. Les Anglais, revenant à l'attitude adoptée lors de l'institution du Comité syndical anglo-russe, proposèrent de charger le Comité de la F. S. I. d'inviter les syndicats russes à adhérer à la Fédération internationale sur la base des statuts.

Au nom de la délégation britannique, Hick fit encore une fois l'historique des efforts déployés par la F. S. I. Il rappela que *les conditions posées par les Russes à leur entrée dans la F. S. I. étaient incompatibles avec la dignité de la F. S. I.* « Moi-même, ajouta-t-il, je les ai repoussées. Mais en présentant sa proposition, la C. G. T. britannique entend ne laisser aucun doute sur le fait qu'elle attache la plus grande importance à maintenir intégralement la collaboration avec les membres fidèles de la F. S. I.; elle se borne donc à demander au congrès de considérer s'il estime possible de modifier l'attitude qui a commandé la décision d'Oslo. Sans aucun doute, les masses ouvrières sont favorables à l'unité, au rattachement des syndicats russes et elles comprennent mal les hésitations qui s'opposent à la réalisation de l'unité syndicale. La délégation britannique s'efforcera de dissiper l'opposition à laquelle se heurte l'affiliation des syndicats russes. » Hick estima que, les armements des puissances fascistes ayant atteint un point culminant, les dangers politiques se sont dangereusement accrus. « Du moment que le mouvement syndical britannique a pressé son gouvernement de conclure le pacte anglo-franco-russe, les travailleurs, de leur côté, ne doivent rien négliger pour réaliser l'unité. »

Bien que la situation internationale fût déjà extrêmement tendue (juillet 1939), le congrès se montra peu disposé à revenir sur la décision d'Oslo. Le collègue Max Weber exposa de manière particulièrement pressante les réserves de la majorité des participants:

Sans examiner ici si le pacte signé entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie est vraiment propre à garantir la paix, la Suisse considère qu'il est essentiel de ne rien faire qui puisse être assimilable à un abandon des principes fondamentaux du mouvement syndical libre. L'affiliation des Russes constituerait un affaiblissement de la F. S. I. et,

partant, du front de la paix. Des syndicats libres ne sont possibles que dans des pays libres; les syndicats russes, en revanche, sont des organisations d'Etat; ils ne sont pas indépendants comme les syndicats groupés au sein de la F. S. I. Les organisations syndicales suisses ne peuvent donc accepter l'affiliation des Russes. Nous sommes persuadés que seuls des démocrates convaincus peuvent défendre la démocratie et qu'il est impossible d'unir le feu et l'eau.

Au moment du vote, Jouhaux déclara au nom de la C. G. T. française qu'il ne pouvait ni ratifier la décision d'Oslo ni désavouer le comité et qu'en conséquence la délégation française s'abstiendrait de voter. La délégation norvégienne se rallia à cette déclaration. Le congrès confirma par 60 voix contre 6 (Mexique) et 18 abstentions (France et Norvège) la décision d'Oslo.

Quelques semaines après la guerre, l'U. R. S. S. conclut le pacte que l'on sait avec le Reich. Puis, en 1941, l'agression allemande contre la Russie ouvrit l'ère de collaboration entre les « nations unies »: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie.

III.

Dès le début, cette collaboration a été marquée par une initiative de la C. G. T. britannique: la constitution d'un *Comité anglo-russe*. Les tâches confiées à cet organisme ont été précisées en octobre 1941 à Moscou dans un accord comprenant huit points. *Cette entente limite strictement la collaboration syndicale des deux pays au renforcement de l'effort militaire et économique des Alliés:*

- 1° Collaboration des syndicats britanniques et russes en vue d'organiser l'aide réciproque dans la guerre contre l'Allemagne hitlérienne.
- 2° Appui le plus complet aux gouvernements de l'U. R. S. S. et de la Grande-Bretagne dans la guerre commune pour l'anéantissement de l'Allemagne hitlérienne.
- 3° Accroissement de la production industrielle dans les deux pays en vue de porter au maximum la fabrication des tanks, des avions, des canons, de la munition et des autres armements.
- 4° Aide militaire la plus efficace de la Grande-Bretagne à la Russie.
- 5° Mobilisation de tous les moyens de propagande: presse, radio, cinéma, réunions ouvrières, etc., pour renforcer la lutte contre l'hitlérisme.
- 6° Aide aussi complète que possible aux pays occupés et assujettis par l'Allemagne hitlérienne et qui luttent pour leur libération, leur indépendance et la restauration des libertés démocratiques.
- 7° Organisation d'une aide commune par les syndicats russes et britanniques; développement de l'échange d'informations.
- 8° La C. G. T. britannique et l'Union des syndicats russes s'appliqueront à renforcer les relations entre leurs représentants.

Le comité tint une importante séance à Moscou en juin 1943. L'efficacité des efforts qu'il a déployés pour intensifier la collaboration militaire ressort de la déclaration par laquelle les Russes expriment l'étonnement que leur causent les grèves qui éclatent encore en Grande-Bretagne, à une heure où le pays joue son va-tout dans la lutte contre le fascisme. (La délégation britannique rétor-

qua que les journées perdues à la suite de ces grèves entraînent tout au plus, par rapport à l'ensemble de la population, une perte de moins d'une heure par jour; elle ajouta que les syndicats condamnent ces agissements et ne négligent rien pour y mettre fin dans le plus bref délai.)

La question du *second front* (les Russes exigèrent expressément des opérations militaires immédiates) provoqua de longs échanges de vues. Les Anglais, qui tiennent en toutes circonstances à ce que les pourparlers, quels qu'ils soient, se déroulent de la manière la plus correcte, se montrèrent fort offusqués que ce point ait été soulevé sans avoir été mis au préalable à l'ordre du jour, ce qu'ils considérèrent en quelque sorte comme un coup de force.

Il en fut de même, à leur avis, de la proposition impromptue d'élargir le Comité anglo-russe et de le compléter par des représentants de toutes les nations amies.

« Le comité, dit Citrine dans son rapport au Congrès de la C. G. T. britannique (Southport 1943) a uniquement pour objet d'établir les contacts les plus étroits entre les organisations syndicales des deux pays. C'est à cet effet seulement que les huit points de la convention ont été établis. La délégation britannique a agi dans ces limites, et dans ces limites seulement. Les conversations de Moscou ont été précédées d'un échange de correspondance. Nous sommes convenus d'un ordre du jour. Celui que les Russes avaient proposé prévoyait uniquement un rapport sur la visite de Citrine aux Etats-Unis, l'échange d'informations quant à l'application de l'accord de huit points et des éclaircissements de la délégation soviétique sur l'organisation et la structure des syndicats russes. »

En dépit des longs pourparlers et malgré que les Russes aient exercé la pression la plus forte, il ne fut pas possible de s'entendre. Bien que l'urgence de la question ne fit aucun doute, la délégation britannique se refusa « à discuter une affaire qui dépend en premier lieu des décisions des états-majors et autres organes de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U. R. S. S. Il n'est personne au monde, et certainement pas en U. R. S. S., qui puisse s'arroger la compétence de donner des conseils au gouvernement britannique. Aucun pays n'a accumulé plus d'expériences que la Grande-Bretagne en ce qui concerne le débarquement de troupes. En conséquence, la C. G. T. britannique ne peut pas se laisser entraîner par un comité constitué en premier lieu pour débattre des questions syndicales dans une discussion qui pourrait provoquer facilement de sérieuses divergences de vues entre les deux gouvernements. En 1941 déjà, ajouta Citrine, Staline a donné la première impulsion à cette politique du second front. Personne, je pense, n'osera prétendre que ce conseil, si nous l'avions suivi — à un moment où les Etats-Unis n'étaient pas encore entrés en guerre — nous aurait conduit au succès! »

Il peut être intéressant, au moment où il n'est question que de l'invasion à l'ouest, de rappeler les deux versions de la déclaration

« commune » sur laquelle les partenaires ne parvinrent pas à s'entendre.

La version britannique avait la teneur suivante :

Afin d'accélérer la défaite définitive de l'Allemagne hitlérienne et de ses satellites, des opérations combinées doivent être menées de l'est et de l'ouest contre les armées germano-italiennes. Le développement victorieux de ces offensives réduira la durée de la guerre et permettra d'épargner d'innombrables vies humaines.

Nous voyons dans les opérations qui se déroulent en Sicile une preuve de la décision de mettre à profit les circonstances favorables et de créer aussi rapidement que possible sur le continent européen un second front, sans lequel une victoire sur l'Allemagne hitlérienne n'est pas possible.

Le Comité anglo-russe s'efforcera de contribuer autant qu'il le peut à avancer l'ouverture d'un second front en Europe, *cette année encore (1943, réd.)*, nous voulons l'espérer. Le comité assure les gouvernements alliés de son appui.

Quant à la version proposée par les syndicats russes, elle était rédigée comme il suit :

Afin d'accélérer la défaite définitive de l'Allemagne hitlérienne et de ses satellites et de prévenir les innombrables sacrifices qui deviendront inévitables si l'ouverture d'un second front en Europe est différée et si la guerre se prolonge, des opérations combinées doivent être menées de l'est et de l'ouest contre les armées germano-italiennes. A cet effet, il est de la plus grande importance d'utiliser, en vue de la création d'un second front sur le continent européen — sans lequel une victoire sur l'Allemagne hitlérienne n'est pas possible — toutes les conditions favorables réalisées cette année.

Le comité syndical anglo-russe doit collaborer de la manière la plus large afin d'accélérer l'ouverture d'un second front en Europe; à cet effet, il doit collaborer avec les gouvernements des pays alliés.

En ce qui concerne l'*extension du Comité syndical anglo-russe*, la délégation britannique considéra qu'elle n'avait pas la compétence de trancher cette question, laquelle, à son avis, posait, tant du point de vue national qu'international, des problèmes de principe de nature à modifier le caractère du comité.

Les Britanniques donnèrent à entendre que le comité n'avait pas à aborder des questions dont les décisions qu'elles impliquent sont réservées aux organes dirigeants des syndicats des deux pays, c'est-à-dire au Conseil général de la C. G. T. britannique et au Conseil central des syndicats soviétiques.

« Le Comité anglo-russe, précise Citrine dans son rapport au Congrès de Southport, a été créé en vue d'établir un contact étroit entre les syndicats de Grande-Bretagne et de Russie et, *si possible, avec ceux des Etats-Unis*, c'est-à-dire entre les organisations syndicales des trois puissances belligérantes les plus importantes qui, plus que toutes les autres, ont la responsabilité des décisions qui doivent mettre fin à la guerre. Le contact entre ces trois pays peut être assuré facilement au sein d'un comité restreint. Nous ne pouvons consentir

à ce qu'il soit élargi et que l'on y admette les représentants des syndicats de quelque trente-huit nations, dont quelques-unes n'existent guère que sur le papier. Et qu'advierait-il des mouvements syndicaux des pays occupés? Peut-on prétendre que des organes qui n'ont actuellement aucun contact avec leurs membres soient dans la même situation que les organisations syndicales de l'U. R. S. S., de Grande-Bretagne ou que la Fédération américaine du travail et les syndicats d'autres pays d'Amérique? »

A la fin de son rapport, Citrine déclare sans ambage qu'*ins-tituer un comité aussi élargi de telle sorte équivaldrait à créer une nouvelle Internationale*. « Il se peut qu'une nouvelle Internationale apparaisse désirable et nécessaire; mais ce ne serait pas le bon moyen pour y parvenir. La voie à suivre serait de convoquer, comme la C. G. T. britannique l'envisage, une conférence ouverte à toutes les organisations syndicales, conférence qui devrait tout d'abord s'efforcer de préciser les questions fondamentales; il conviendrait encore de constater la présence, au sein du mouvement syndical, de tendances diamétralement opposées — aux Etats-Unis notamment. » En fait, la C. G. T. britannique a convoqué pour le mois de juin un Congrès syndical international auquel ont été invitées les organisations syndicales de toute tendance et de tous les pays.

Le passage de la déclaration commune relatif à l'élargissement du Comité anglo-russe, passage avec lequel la délégation britannique n'a pu se déclarer d'accord avait la teneur suivante:

Le Comité syndical anglo-russe doit accroître son activité, notamment en vue de réaliser l'union de la classe ouvrière dans les pays qui forment la coalition qui poursuit l'anéantissement des armées germano-italiennes et de l'Allemagne hitlérienne. Cela est d'autant plus important que le comité n'a pas été assez actif ces derniers temps et qu'il est encore loin d'avoir rempli sa tâche. Le Comité syndical anglo-russe doit déployer une efficace activité afin de s'adjoindre les syndicats de l'Amérique du Nord et du Sud, comme aussi ceux des pays dont les peuples luttent aux côtés de la coalition anglo-russo-américaine pour secouer le joug hitlérien (Yougoslavie, Pologne, France, Tchécoslovaquie, Belgique, Hollande, Norvège, Grèce ainsi que d'autres pays).

IV.

Le rapport de Citrine sur les efforts déployés en vue d'assurer l'adhésion des syndicats des Etats-Unis au Comité anglo-russe constitue également un point important des délibérations de Moscou. Citrine a exposé de manière détaillée les raisons qui ont incité le Conseil général de la C. G. T. britannique (T. U. C.) à accepter la proposition de la Fédération américaine du Travail (A. F. L.) d'ins-tituer un *Comité syndical anglo-américain*. En outre, Citrine expose les efforts de la T. U. C. en vue de gagner à cette collaboration la C. I. O. de Lewis (Committee of Industrial Organisation), de même que l'organisation des cheminots, non affiliées à l'A. F. L.

Citrine rappela que la Fédération américaine du Travail ne pouvait consentir sous aucun prétexte à ce que ces deux organisations fussent appelées à collaborer au Comité anglo-américain. L'A. F. L. spécifia les raisons qui avaient provoqué la scission et la création de la C. I. O., en alléguant, de plus, que l'organisation dissidente des cheminots ne comptait que 340,000 membres, tandis que les fédérations d'employés de chemins de fer rattachées à l'A. F. L. groupaient 1,1 million de salariés; en conséquence, cette branche d'activité, à son avis, était suffisamment représentée au sein du Comité anglo-russe.

En corrélation avec ce qui précède, nous lisons dans le rapport de Citrine au Congrès de Southport: « En acceptant la proposition de l'A. F. L. visant à instituer un Comité syndical anglo-américain, le Conseil général de la C. G. T. britannique ne pouvait prévoir que sa demande d'inclure dans cet organisme la C. I. O. et l'organisation des cheminots serait repoussée. Cette demande a été renouvelée par lettres et par télégrammes. Notre étonnement a été immense lorsque nous avons appris que l'A. F. L. avait décidé de ne pas inviter les autres organisations. Après protestation de la C. I. O. et de la Fédération des cheminots, nous avons adressé un nouveau télégramme à l'A. F. L. en l'invitant instamment, par égard à la C. G. T. britannique, d'inviter les deux organisations. Nous n'avons pas reçu de réponse. »

Quant à la C. I. O. elle était indignée que la T. U. C. n'ait pas abandonné l'idée de ce Comité anglo-américain après le refus de l'A. F. L. Les représentants de la C. I. O. précisèrent en outre que le gouvernement américain traitait avec leur organisation sur le même pied qu'avec l'A. F. L.

Dans les conclusions de son rapport, Citrine dut convenir que l'A. F. L., de même que la C. I. O., refusaient toute intervention dans leurs « affaires internes », comme aussi dans la question du Comité anglo-américain.

Lors du Congrès de Southport, le représentant de l'A. F. L., Nagler, exposa les raisons pour lesquelles cette organisation se refusait à adhérer au Comité *anglo-russe*:

La suggestion de la C. G. T. britannique tendant à créer une alliance syndicale *anglo-russo-américaine* nous a été transmise en 1942 par M. Citrine. Après avoir examiné attentivement cette proposition, le Comité exécutif de l'A. F. L., pour des raisons qui lui paraissent conformes à la démocratie et aux principes syndicaux, est arrivé à la conclusion que la demande britannique ne pouvait être retenue. L'A. F. L. est l'une des premières organisations américaines qui se soient prononcées pour l'aide militaire la plus large possible à l'U. R. S. S. et pour la collaboration la plus complète avec ce pays. Dès l'agression hitlérienne contre la Russie, c'est-à-dire des mois avant l'entrée en guerre des Etats-Unis, l'A. F. L. est intervenue en faveur du Lend-Lease. Elle estime que cette aide doit être poursuivie jusqu'à la victoire. L'A. F. L. a organisé avec énergie l'aide aux armées et au peuple russes. (De leur côté, à la fin de 1943,

les organisations syndicales britanniques avaient livré du matériel sanitaire, des vêtements, du linge, etc., pour une somme atteignant près de 600,000 livres. Réd.) Green, président de l'A. F. L., est même membre du Comité de l'Œuvre d'aide à la Russie. *Malgré cela, nous tenons pour indésirable tout lien organique avec les syndicats russes.* Si l'on veut être franc, on ne peut nier que les syndicats soviétiques ne sont pas des organisations syndicales libres au sens démocratique du terme, mais des instruments de l'État. Les organisations syndicales américaines repoussent toute relation avec des syndicats de ce genre, dans quelque pays que ce soit. D'ailleurs, une liaison avec les syndicats russes ne contribuerait pas à renforcer l'effort de guerre. *Au contraire, elle ne ferait qu'aggraver les différences idéologiques existantes, que réveiller les conflits et semer la dissension dans les rangs des travailleurs américains, ce qui compromettrait notre tâche essentielle: l'accélération de la production et la conduite de la guerre jusqu'à la victoire.*» (Les syndicats ouvriers américains ont une conception absolue de la liberté; en 1931 encore, le congrès de la Fédération américaine du travail se prononça contre l'assurance-chômage obligatoire, dans laquelle il voyait une restriction inacceptable du droit de libre établissement de même qu'un système d'aumônes, ce qui ne l'empêcha pas, la crise ayant réduit 10 millions de travailleurs au chômage, de se prononcer en 1932 pour le principe de l'assurance-chômage et pour une extension des assurances sociales; celles-ci ont actuellement leur chartre: le « Social Security Act » ou loi sur la sécurité sociale.)

En terminant, il peut être intéressant de rappeler que la Fédération américaine du Travail, conséquente avec elle-même, a refusé de participer au Congrès international convoqué par la C. G. T. britannique et qui doit s'ouvrir le 12 juin 1944 si les circonstances le permettent. La Fédération des mineurs, qui n'est rattachée ni à l'A. F. L. ni à la C. I. O., a également décliné l'invitation. Au cours d'une interview, Matthew Wolf, qui représente l'A. F. L. au Comité de la F. S. I., a déclaré que l'A. F. L. n'a pas accepté cette invitation, son comité exécutif se refusant à collaborer avec les syndicats russes. « A mon avis, il ne s'agit de rien d'autre que d'une nouvelle tentative d'introduire en contrebande les communistes dans une Conférence syndicale internationale. La présence de délégués ouvriers russes dans une manifestation internationale quelconque a pour effet de la transformer en une sorte de Front populaire. En revanche, l'A. F. L. recommande la réunion de toute Conférence internationale groupant les organisations syndicales libres. »

R.